



Délibération du conseil municipal du 25/02/2025 - N°D2025_12

Publiée sur le site internet de la commune le : 27 février 2025
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Quorum atteint

Absents : 5

DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants : 15

Secrétaire de séance : PEPIN Nathalie

Membres	PEPIN Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Safda	X		SIMONIN Marc	X	
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric		X
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen		X	DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUJ Denis	X							

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal la nécessité de repositionner le terrain d'entraînement de foot pour optimisation de l'espace et amélioration qualitative de l'installation.

Les travaux envisagés sont séparés en trois parties distinctes, voirie et réseaux divers (VRD) préparatoires-sol sportif et génie civil (GC) éclairage. Des options seront à chiffrer en sus :

- option 1 : mise en place d'un arrosage automatique sur le terrain d'entraînement, arrosage à reprendre sur les réseaux existants (existence d'un puisage dans la nappe à proximité des vestiaires du foot)
- option 2 : remis en état stade existant (partie non transférée) par apport de mélange terre-sable, nivellement et complément d'engazonnement pour reprise.
- option 3 : fourniture de terre végétale de qualité en lieu et place de la récupération de la terre végétale du terrain de foot actuel. On entend par terre végétale de qualité de la terre calibrée et amendée, apte à être mise en place directement sur sol sportif (option destinée à diminuer le temps de neutralisation du terrain actuel).

Le planning prévisionnel des travaux est le suivant :

- début des travaux : juin 2025, date qui sera arrêtée avec les clubs en fonction des derniers tournois.
- travaux de préparation, ensemble des travaux de GC : juillet-août 2025
- sol sportif : livré et ensemencé sur la première quinzaine de septembre 2025
- arrosage automatique : si cette option est retenue elle conduira à une mise en service impérative sur septembre 2025 pour optimiser les garanties de reprise
- remise en place mobilier et cages de foot, transfert effectif de l'éclairage : à effectuer pour le printemps 2026
- remise en jeu du terrain : à partir de Pâques 2026, date qui sera confirmée en fonction d'une réception du sol sportif.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est estimée à 164 000 € HT.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire à lancer une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux, afin de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération et à signer tout document afférent et à déposer une demande de subvention au titre du CDAS 2025.
- **DIT** que le montant de ces travaux au budget primitif de 2025.

La secrétaire de séance,



PEPIN Nathalie

Le Maire,



MASSAROTTI Yves

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.